## République Française Département : ARDECHE Arrondissement : Largentière

## **MALARCE SUR LA THINES - Commune**

Séance du mardi 04 mars 2025

Délibération N° DE\_007\_2025

NOMBRE DE MEMBRES				
En exercice	Présents	Votants		
8	8	8		
Date de la convocation : 26/02/2025				
Pour	Contre	Abstention		
8	0	0		
Résultat du vote : adoptée				

Le quatre mars deux mille vingt-cinq, à 18 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil Municipal de Malarce), sous la présidence de Delphine FEUILLADE BRIERE.

<u>Présents</u>: Delphine FEUILLADE BRIERE, Jean BYKENS, EMMANUEL VERILHAC, Valentin BESNIER, Philippe BRILLANT, Emilie MALEYSSON, Ronna CHALVET, DANIEL GINIER

Représentés :

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, DANIEL GINIER est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

## Objet : Durées d'amortissement des immobilisations du budget photovoltaïque

Madame le maire rappelle que les durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles sont fixées, en application des préconisations réglementaires, pour chaque bien ou chaque catégorie de biens par l'assemblée délibérante sur proposition du Maire, à l'exception des frais d'études non suivies de réalisation, obligatoirement amortis sur une durée de 5 ans.

Pour les autres immobilisations, Madame le Maire propose les durées d'amortissement suivantes :

Imputa	ation	Durée d'amortisses	Durée d'amortissement
	Biens dont la valeur est inférieure à 30	D€TTC 1	
<u>IMMO</u>	BILISATION INCORPORELLES		
2031	Frais d'études	5	
2033	Frais d'insertion	5	
2051	Concessions et droits similaires	Date de transmission de l'acte: 05/0	3/202

Date de transmission de l'AR: 05/03/2025

007-210701470-DE\_007\_2025-DE A G E D I

IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
2153	Installation à caractère spécifique	30		
2175	Installations, matériel et outillage techniques	15		
2182	Matériel de transport	8		
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	5		
2184	Mobilier	10		
2188	Autres	10		

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

• VALIDE les durées d'amortissement ci-dessus

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Delphine FEUILLADE BRIERE Président de séance DANIEL GINIER Secrétaire de séance



9